

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 14 JUIN 2008</b>
---

L'an deux mille huit, le quatorze juin à 10 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Adjointe au Maire,

Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES, Bertrand VERGNAUD et Mesdames Nathalie ROSELIER, Christelle BRUNETTI et Maria FERNANDES.

**ETAIENT ABSENTS :** Messieurs Claude POUILLART absent excusé et Régis ROUSSEAU-CAFFIER donne pouvoir à Madame Nathalie ROSELIER

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 09 HEURES 43**

**1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Monsieur Jacques CORMERY**.

**2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2008.**

Monsieur CORMERY fait quelques remarques sur ce compte rendu. Notamment sur les mouvements du personnel, Monsieur CORMERY informe que madame AUBRY sollicite le poste suite au départ de madame PIOT. Madame BOUMENDIL demande si les enseignants peuvent avoir un droit de regard sur le recrutement. Monsieur le Maire lui répond que non, cela est de sa propre compétence. Monsieur CORMERY a également distribué à l'ensemble des élus une copie du rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et précisé que le prochain conseil communautaire se réunira le 27 juin prochain.

Ces observations sont acceptées par tous les membres du conseil municipal et corrigées dans le registre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal du conseil municipal du 22 mai 2008 ainsi que ses modifications.

### **3 – MODIFICATION DES STATUTS DU RPI**

Monsieur le Maire rappelle les anciens statuts du RPI et explique la nécessité d'en changer certains points. Monsieur le Maire précise qu'il faut que les deux communes ainsi que le RPI délibèrent sur ces nouveaux statuts ; ils seront ensuite transmis au Préfet qui fera un Arrêté qui validera ces nouveaux statuts.

Au sujet de l'Article 2 on ajoute le transport scolaire et périscolaire, pour l'article 8 on précise que le Président peut réunir le Conseil Syndical chaque fois qu'il le juge utile. Monsieur le Maire précise également que le transport scolaire n'entraîne pas de coût supplémentaire, car pris en charge dans son intégralité par le STIP et le Conseil Général.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture du projet de délibération, il précise qu'une délibération a été prise la veille par le RPI en Conseil Syndical.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

#### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la délibération proposée.

### **4 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire explique qu'il faut nommer 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants, et que ces personnes doivent avoir diverses professions et être le plus représentatif possible des habitants.

Monsieur le Maire propose les noms des 12 titulaires :

Monsieur WAGENTRUTZ Gérard, Madame BOUMENDIL Valérie, Messieurs CORMERY Jacques, ROUSSEAU-CAFFIER Régis, FLAMBARD Gérard, SAMI Mohamed, Madame BRECHON Gaëlle, Monsieur GUEBET Claude, Mesdames DELAMOUR Chantal, MESTDAGH Michelle, Monsieur DUTHILLEUL Roland et Monsieur DUBRAC.

Ainsi que les noms des 12 suppléants :

Messieurs POUILLART Claude, GLANDIERES Patrice, Mesdames ROSELIER Nathalie, FERNANDES Maria, Messieurs VERGNAUD Bertrand, BONNIN Daniel, Madame POTIER Sophie, Messieurs POTIER Claude, BRUNETTI Stéphane, SABOURAULT Stéphane et DUBOIS Guy.

Madame ROSELIER demande des précisions sur l'utilité et le rôle de cette commission. Monsieur le Maire explique comment fonctionne cette commission et précise que parmi les noms donnés seuls la moitié sera retenue par le service des impôts.

Monsieur CORMERY ajoute que lors de l'ancienne mandature cette commission ne s'est jamais réunie, mais que pour cela il a eu un petit rappel à l'ordre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

#### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la liste définie.

## **5 – PLAN D'ALIGNEMENT RUELLE DU PRESOIR**

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un plan d'alignement de la Ruelle du Pressoir avec raquette de retournement. Cette procédure demande l'intervention du Cabinet DESSANE qui va procéder à une enquête publique. Elle débutera en septembre pour une durée de 15 jours, pendant lesquels les riverains qui le souhaitent seront reçus par un commissaire enquêteur, qui par la suite remettra à la commune un rapport.

Les travaux consistent à réaliser une bande de roulement praticable de 4,20 mètres de large et une raquette de retournement. Début juillet un article concernant ce projet sera édité dans la revue municipale.

Après remise du rapport du commissaire enquêteur, mi-octobre, le conseil municipal devra délibérer et les travaux pourront débuter mi-novembre.

Suite à ces explications et l'annonce du coût de l'étude par le Cabinet DESSANE, qui est de 705.54 Euros, Monsieur le Maire propose de passer au vote de la délibération sur le Plan d'alignement de la Ruelle du Pressoir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la délibération proposée.

## **6 – POSITION DE LA COMMUNE SUR LE DROIT DE PREEMPTION DE LA PARCELLE B 791 SITUEE RUELLE DE LA FORGE**

Monsieur Le Maire explique que cette petite parcelle de 127 m<sup>2</sup> appartient à l'ONF et que cette dernière veut s'en séparer. Monsieur le Maire expose l'intérêt de conserver ce terrain en domaine public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la préemption sur ce terrain.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe que la Communauté de Commune de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts crée une commission de protection vidéo surveillance et demande un délégué pour la commune, Monsieur le Maire propose Monsieur Jacques CORMERY.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la nomination de Monsieur CORMERY pour être délégué de cette commission.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Union des Maires du Val d'Oise propose d'aider les communes à créer un site Internet gratuit de leur ville. Mesdames Nathalie ROSELIER et Valérie BOUMENDIL se proposent d'être les personnes désignées pour la commune et le suivi de ce site.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que le conseil d'école se tiendra le mardi 17 juin à 19 heures. Il informe que le mercredi 18 juin se déroulera la sortie des aînés au château de la Roche Guyon. Il rappelle que le Feu de la Saint Jean aura lieu le samedi 21 juin à 21 heures en collaboration avec l'association l'AAB. Une réunion se tiendra le lundi 23 juin pour l'organisation de la fête communale. Pour la première fois, le 26 juin, un jury se déplacera sur notre commune pour le concours de Villages Fleuris.

Monsieur WAGENTRUTZ demande où en est le planning d'assainissement. Monsieur le Maire lui indique que le compte rendu de la dernière réunion nous a été transmis. Monsieur MARRAQ doit bientôt nous informer des suites de ce dossier.

Monsieur le Maire indique également au conseil municipal qu'avec Monsieur WAGENTRUTZ ils s'occupent du remplacement de la chaudière. Ils vont consulter 4 entreprises pour mener à bien ce projet.

Monsieur CORMERY informe Monsieur le Maire que le chemin de randonnée numéro 6 ruelle du pressoir est actuellement semé de blés et qu'il serait nécessaire d'en avertir l'agriculteur de Villiers-Adam. Monsieur le Maire demande à Monsieur CORMERY s'il est d'accord de s'occuper de ce problème. Monsieur CORMERY accepte et demande que Monsieur POUILLART (Adjoint) l'accompagne sur ce dossier. Monsieur le Maire lui donne son accord.

Madame BOUMENDIL parle des nuisances place de la Pompe. Monsieur le Maire est conscient de ce problème. Il affirme cependant qu'il va rester vigilant.

Monsieur le Maire demande avant de clore la séance de bien vouloir informer le secrétariat des congés de chacun.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,  
LA SEANCE EST LEVEE A 11 HEURES 10 MINUTES.**